



BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMPTE RENDU INTÉGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

COMMISSIE VOOR DE VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA
SOCIÉTÉ

dinsdag

19-11-2002

12:00 uur

mardi

19-11-2002

12:00 heures

AGALEV-ECOLO	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CD&V	<i>Christen-Democratisch en Vlaams</i>
FN	<i>Front National</i>
MR	<i>Mouvement réformateur</i>
PS	<i>Parti socialiste</i>
cdH	<i>centre démocrate Humaniste</i>
SP.A	<i>Socialistische Partij Anders</i>
VLAAMS BLOK	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	<i>Volkunie&ID21</i>

<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>		<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>	
DOC 50 0000/000	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer</i>	DOC 50 0000/000	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif</i>
QRVA	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>	QRVA	<i>Questions et Réponses écrites</i>
CRIV	<i>Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (op wit papier, bevat ook de bijlagen)</i>	CRIV	<i>Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (sur papier blanc, avec les annexes)</i>
CRIV	<i>Voorlopige versie van het Integraal Verslag (op groen papier)</i>	CRIV	<i>Version Provisoire du Compte Rendu Intégral (sur papier vert)</i>
CRABV	<i>Beknopt Verslag (op blauw papier)</i>	CRABV	<i>Compte Rendu Analytique (sur papier bleu)</i>
PLEN	<i>Plenum (witte kaft)</i>	PLEN	<i>Séance plénière (couverture blanche)</i>
COM	<i>Commissievergadering (beige kaft)</i>	COM	<i>Réunion de commission (couverture beige)</i>

<i>Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers</i>	<i>Publications officielles éditées par la Chambre des représentants</i>
<i>Bestellingen :</i>	<i>Commandes :</i>
<i>Natieplein 2</i>	<i>Place de la Nation 2</i>
<i>1008 Brussel</i>	<i>1008 Bruxelles</i>
<i>Tel. : 02/549 81 60</i>	<i>Tél. : 02/549 81 60</i>
<i>Fax : 02/549 82 74</i>	<i>Fax : 02/549 82 74</i>
<i>www.deKamer.be</i>	<i>www.laChambre.be</i>
<i>e-mail : publicaties@deKamer.be</i>	<i>e-mail : publications@laChambre.be</i>

INHOUD

Vraag van de heer Robert Denis aan de minister van Consumentenzaken, Volksgezondheid en Leefmilieu over "de omzetting in Belgisch recht van de nieuwe Europese GGO-richtlijn" (nr. A301) 1

Sprekers: **Robert Denis, Jef Tavernier**, minister van Consumentenzaken, Volksgezondheid en Leefmilieu

SOMMAIRE

Question de M. Robert Denis au ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "la transposition de la nouvelle directive européenne OGM" (n° A301) 1

Orateurs: **Robert Denis, Jef Tavernier**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

van

DINSDAG 19 NOVEMBER 2002

12:00 uur

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

du

MARDI 19 NOVEMBRE 2002

12:00 heures

La séance est ouverte à 12.06 heures par Mme Michèle Gilkinet, présidente.
De vergadering wordt geopend om 12.06 uur door mevrouw Michèle Gilkinet, voorzitter.

01 Question de M. Robert Denis au ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "la transposition de la nouvelle directive européenne OGM" (n° A301)

01 Vraag van de heer Robert Denis aan de minister van Consumentenzaken, Volksgezondheid en Leefmilieu over "de omzetting in Belgisch recht van de nieuwe Europese GGO-richtlijn" (nr. A301)

01.01 Robert Denis (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, ma question a trait aux OGM et en particulier à la transposition de la directive 2001/18 qui abroge la directive 90/220. Cette directive devait être transposée au plus tard le 17 octobre dernier. Or à ce jour, cela n'a toujours pas été fait.

Cette directive vise, conformément au principe de précaution, à rapprocher les dispositions législatives réglementaires et administratives des Etats membres et à protéger la santé et l'environnement, notamment lorsque l'on procède à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement.

Monsieur le ministre, je voudrais savoir quels sont les ministres qui, en Belgique, sont en charge de cette transposition? En effet, aujourd'hui, cette dernière ne relève plus de la seule responsabilité du ministre de la Santé.

Cette transposition doit-elle faire l'objet d'une concertation avec les Communautés en ce qui concerne la santé et avec les Régions pour ce qui concerne l'environnement? Dans l'affirmative, quel est l'état d'avancement des discussions avec les Communautés et Régions?

Par ailleurs, monsieur le ministre, la procédure standard d'autorisation, prévue par l'article 6 de la directive, comporte notamment une évaluation des risques pour l'environnement. Cette procédure prévoit que l'autorité compétente doit répondre en notifiant dans un délai de 90 jours, ce délai ne tenant pas compte d'une éventuelle consultation du public qui doit se faire dans un délai raisonnable.

Cette consultation porterait donc sur l'évaluation des risques environnementaux mais certains craignent qu'elle ne déborde sur

01.01 Robert Denis (MR): De richtlijn 2001/18 betreffende de GGO's, die de richtlijn 90/220 vervangt, had tegen 17 oktober 2002 moeten zijn omgezet. Dat is niet gebeurd.

Welke ministers zijn belast met deze omzetting? Moet de omzetting voor wat de gezondheidsaspecten betreft in overleg met de Gemeenschappen en voor wat de milieuaspecten betreft in overleg met de Gewesten gebeuren? Zo ja, hoever staat het dan met de besprekingen?

De standaardprocedure voorzien in artikel 6 van de richtlijn omvat na raadpleging van de andere betrokken bevoegdheidsniveaus bovendien een evaluatie van de risico's voor het milieu. Als die raadpleging ook betrekking zou hebben op ethische aspecten, zou dat tot het verwerpen van de vergunningsaanvragen en het blokkeren van het biotechnologisch onderzoek inzake GGO's kunnen leiden.

d'autres questions comme, par exemple, les aspects éthiques, ce qui risquerait d'avoir pour effet de rejeter quasi-systématiquement toute demande d'autorisation.

Si cette option devait être retenue, cela signifierait à terme la disparition de toute recherche biotechnologique dans notre pays en matière d'OGM.

Quelle est l'interprétation de la Commission en cette matière et quelle est votre position, monsieur le ministre?

01.02 Jef Tavernier, ministre: Madame la présidente, monsieur Denis, votre question est très importante et fait l'objet de nombreux débats; je me réfère entre autres au débat qui a eu lieu hier sur les antennes de la RTBF.

Je tiens à préciser que, hormis l'aspect relatif à la transposition de cette directive, d'autres aspects doivent encore faire l'objet de prises de décisions.

Quant à la transposition proprement dite – étant donné que l'on est en Belgique – un groupe de travail ad hoc bio-sécurité a été créé au sein du CCPIE (comité de concertation et de coordination interministériel pour l'environnement). Ce groupe de travail a préparé la transposition de cette directive 2001/18. Les travaux ont été menés par le directeur de la section bio-sécurité et biotechnologie de l'Institut scientifique de la Santé publique.

Dans le cadre de cette directive, ce groupe de travail a fait analyser, sur le plan juridique, la répartition des compétences au niveau belge. Vu l'ampleur de cette problématique, on a même consulté des spécialistes dont MM. Landwel, Bogaert et Vandemeulebroeke. Ils sont arrivés à la conclusion que, pour ce qui concerne la transposition de cette directive en tant que telle, c'est principalement, mais pas uniquement, le fédéral qui est compétent. Dans leur document, les juristes ont recommandé néanmoins de consulter les Régions pour les matières relatives à l'environnement.

Le mois dernier, mon cabinet a entrepris de discuter au niveau fédéral de la proposition de texte du groupe de travail CCPIE. Les cabinets du premier ministre et des vice-premiers, de même que celui de la ministre Neyts et des ministres régionaux de l'Environnement ont été invités à prendre part aux discussions.

Au niveau régional, les ministres de l'Environnement sont effectivement compétents pour faire exécuter la partie B de la directive susmentionnée.

L'arrêté royal dépend étroitement de l'accord de collaboration relatif à la bio-sécurité qui est également soumis à révision. En avril et juin dernier, j'ai fait parvenir, par l'intermédiaire du premier ministre, une lettre aux ministres-présidents des Régions en leur demandant de constituer une délégation officielle en vue de négocier l'accord de coopération.

A ce jour, je n'ai reçu qu'une seule réponse, celle de la Région flamande. Pendant une concertation, on a besoin de gens qui sont mandatés. Une délégation officielle placée sous la direction de la ministre flamande de l'Environnement, Vera Dua, est chargée de coordonner la position de la Région flamande quant à la proposition de transposition de la directive.

01.02 Minister **Jef Tavernier**: Er zijn vele discussies aan de gang omtrent GGO's. Naast de Europese richtlijn 2001/18 moeten er nog heel wat beslissingen genomen worden op Europees niveau.

Wat de omzetting in nationaal recht van die richtlijn betreft, werd er een werkgroep voor de bioveiligheid ingesteld in het kader van een interministerieel overlegcomité, het CCIM. Ter voorbereiding van de omzetting van de richtlijn werd een juridische analyse uitgevoerd van de bevoegdheidsverdeling. De conclusie van de geraadpleegde experts is dat de omzetting niet enkel ressorteert onder de federale overheid. De juristen gevraagd dat de Gewesten geraadpleegd zouden worden over milieuaangelegenheden.

In oktober heeft mijn kabinet op federaal niveau een discussie op gang gebracht over de voorgestelde tekst van het CCIM.

De gewestministers van Milieu gaan over deel B van de richtlijn. Het koninklijk besluit betreffende het samenwerkingsakkoord inzake bioveiligheid wordt echter herzien. In oktober hebben de Gewesten een officiële uitnodiging gekregen om hierover opnieuw te onderhandelen.

Tot nu toe heeft enkel het Vlaams Gewest al geantwoord. Vlaams milieuminister Vera Dua zal instaan voor de coördinatie van de omzetting van de richtlijn.

Rekening houdend met het juridisch advies en met de goedkeuring van de tekst binnen het overlegcomité, lijkt een eenvoudige raadpleging van de

Il est clair que les débats qui se déroulent au niveau mondial, européen ou fédéral se tiennent également au niveau régional. Il importe que notre position en la matière soit claire. Or, jusqu'à présent, seuls les néerlandophones ont pris des dispositions en ce sens.

Vu l'avis juridique susmentionné et étant donné le fait que les textes ont été préparés au sein de ce comité de concertation, je présume que la consultation des ministres régionaux est suffisante. Il leur appartient de veiller à coordonner leurs positions.

Dans le cadre de l'obligation d'organiser une consultation publique, imposée par la directive, nous voulons offrir la possibilité aux communes d'émettre un avis. Il y a de fortes chances que l'opinion du public dépasse la simple dimension technico-scientifique, ce qui est normal et opportun. A mes yeux, cela ne pose aucun problème. Les questions que posent la société sur les aspects éthiques ou socio-économiques, ainsi que sur l'existence ou non d'une plus-value sociale des OGM sont, selon moi, tout à fait légitime. D'ailleurs, elles se posent dans différents secteurs. Ce ne sont pas seulement les consommateurs qui sont ici concernés, mais aussi des groupes d'action type environnement, des agriculteurs et des distributeurs. Aussi cette préoccupation mérite-t-elle d'être examinée sérieusement et, le cas échéant, d'être prise en considération dans le cadre de l'évaluation des applications OGM.

Pour répondre de manière professionnelle à ces considérations d'ordre éthique ou socio-économique, nous proposons d'ailleurs de mettre en place un comité d'experts, dont la tâche sera d'évaluer les implications sur le plan éthique. Toutefois, cette proposition en est, à l'heure actuelle, encore au stade de la discussion. Ce point étant un problème dans la société, il n'est pas anormal de vouloir mettre en place un système d'encadrement. Vous craignez que cette consultation publique ou l'évaluation éthique ne débouche sur un blocage systématique des demandes.

Je pense que cette crainte n'est pas fondée. Tout d'abord parce que, dans les deux cas, il ne s'agit que d'un des nombreux avis sollicités par le ministre, conformément au principe de précaution. Ensuite, parce que la directive, ainsi que vous le mentionnez vous-même, met l'accent sur l'évaluation des risques. Par conséquent, il n'est pas possible, d'un point de vue juridique, d'approuver ou de rejeter purement et simplement une demande sur base d'une évaluation éthique. On ne remplace donc pas l'un par l'autre. Il y a naturellement l'évaluation technico-scientifique et, selon moi, il y a aussi l'évaluation des autres aspects. Il faut pouvoir voir tous les éléments pour prendre une bonne décision. Donc, cette dernière évaluation éthique doit être considérée comme un complément à l'évaluation des risques et non pas réduire celle-ci à néant.

Je crois qu'on avance. Nous attendons la position des Régions – mais on ne peut pas en même temps les forcer – pour la transposition et aussi sur les autres aspects que vous n'avez pas vraiment mentionnés. La question qui se pose, les étapes à réaliser, c'est plutôt au niveau européen que nous devons nous mettre d'accord. Je ne vous cache pas qu'il y a plusieurs tendances, des tensions, et, de temps en temps, des intérêts contradictoires. Mais cela n'est pas anormal.

01.03 Robert Denis (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète. Je crains que, puisque différents niveaux sont consultés, chacun remette un petit frein supplémentaire et que, finalement, on arrive à une transposition de la directive avec une

gewestministers me voldoende: zij kunnen het overleg onderling organiseren.

Wat de verplichte openbare raadpleging betreft, willen we de gemeenten de kans laten om een advies te verstrekken, want de vragen van het publiek zullen zeker niet van louter technische en juridische aard zijn. De vragen van ethische en sociaal-economische aard en de vragen rond de maatschappelijke meerwaarde die genetisch gewijzigde organismen kunnen oproepen, zijn mijns inziens terecht en er dient rekening mee te worden gehouden wanneer men beslist over het toelaten van die organismen.

Er zou een werkcél moeten worden opgericht rond de sociaal-economische aspecten, maar de oprichting ervan wordt nog besproken.

De vrees dat de ethische evaluatie stelselmatig de aanvragen zou blokkeren, is onterecht. Het gaat vooreerst louter om een advies. De richtlijn legt bovendien de klemtoon op het evalueren van de risico's. Juridisch is het niet mogelijk een aanvraag te verwerpen op basis van een ethische evaluatie. Die laatste moet worden beschouwd als een aanvulling bij de risico-evaluatie en komt dus niet in de plaats ervan.

Wij wachten dus het standpunt van de Gewesten af voor we de richtlijn omzetten.

Wat de te volgen weg betreft: er is veeleer een akkoord nodig op het Europese niveau. Er bestaan ter zake tegenstrijdige belangen, maar zulks is niet ongewoon.

01.03 Robert Denis (MR): Ik vrees dat elk van de geraadpleegde niveaus op zijn beurt wat op de rem zal gaan staan en men uiteindelijk

application un peu trop restrictive, qui pourrait, à terme, avoir pour conséquence qu'on assisterait à une disparition presque systématique de la recherche en biotechnologie relative aux OGM.

Les recherches continuent évidemment de se poursuivre dans le monde entier, et souvent de manière très rapide dans certains pays. Il conviendrait donc de ne pas être excessif lors de la transposition de la directive et de ne pas bloquer toute recherche en biotechnologie dans ce domaine-là.

Il faut faire attention, lorsque l'on prend position, de ne pas trop tenir compte de l'avis qui sera donné notamment par les Communautés et les Régions en matière d'éthique. Vous avez dit que l'aspect éthique ne devait être que le complément de l'aspect technique mais si on laissait prendre le pas aux problèmes techniques, on risquerait d'adopter une position trop dure qui limiterait la recherche. Ce sont les craintes qui sont émises, en particulier par les universités.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 12.23 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.23 uur.

zal komen tot een al te restrictieve omzetting van de richtlijn, waardoor er helemaal geen onderzoek inzake GGO's meer zal worden verricht. Laten wij niet overdrijven.